



RAPPORT D'ACTIVITE ET D'ACTUALITE
COMMISSION EXECUTIVE CONFEDERALE
DU 27 JANVIER 2021

Chères et chers camarades,

En premier lieu, même si je l'ai déjà fait d'une manière ou d'une autre, je tiens à vous souhaiter nos meilleurs vœux pour cette année 2021. Nous en avons tous besoin, de santé – on ne l'aura jamais autant souhaité collectivement – de bonheur et de réussite.

Comme moi, sans doute, vous avez entendu cette publicité incitant à télécharger l'application TousAntiCovid au motif que plus on sera nombreux, plus vite on n'entendra plus ce message car plus vite on viendra à bout du Covid. Pour ce qui nous concerne, nous pourrions ajouter que plus vite on cessera de débiter la réunion de la CE par un point d'actualité sur la situation sanitaire ! Cela étant, vous faites bien ce que vous voulez concernant cette application, dont au demeurant on peut s'interroger sur l'efficacité pour réduire la propagation du virus.

Sous réserve que les variants ou mutants du virus n'en affaiblissent pas l'efficacité, je fais pour ma part plus confiance aux **vaccins**. A ce sujet, interpellé en tout début d'année lors d'une interview TV, j'ai déploré que le gouvernement ne soit pas plus volontariste – semblant beaucoup trop attentif aux réseaux sociaux. Je pars du principe qu'à partir du moment où la Haute autorité de santé a validé le ou les vaccins anti Covid, il faut lui faire confiance, comme nous le faisons quant à tous les traitements, médicaments et vaccins qu'elle a jusqu'alors homologués.

La difficulté est, aujourd'hui, dans cette course contre la montre, celle de la disponibilité de doses en nombre suffisant, non seulement en France mais dans l'ensemble des pays – sans oublier les pays en voie de développement où la pandémie semble sévir de plus en plus : le taux de mortalité en Afrique serait désormais supérieur à la moyenne mondiale.

J'ai d'ailleurs fait remarquer que Sanofi – qui a échoué jusqu'alors pour mettre au point un vaccin – ce qui peut arriver dans le domaine de la recherche – plutôt que d'annoncer la suppression d'emplois de R&D ferait bien de mettre à disposition ses unités de production pour produire les vaccins existants. De la même façon qu'en mars pour les masques et gels, j'ai interpellé la ministre de l'industrie quant à la réquisition d'entreprises susceptibles de fabriquer des vaccins.

Dans le contexte actuel, le gouvernement et le parlement ont prolongé **l'état d'urgence sanitaire** une nouvelle fois. Nous avons systématiquement mis en garde contre toute mesure dérogeant, à ce titre, aux droits des travailleurs. Nous avons toujours en tête la possibilité que voulait se donner le gouvernement sur la durée du travail hebdomadaire, les temps de repos et le travail dominical.

Sur ce dernier point, sans qu'il y ait besoin d'une ordonnance, afin de compenser le couvre-feu à 20 heures puis à 18 heures, les communes ont la possibilité de permettre **l'ouverture le dimanche** des commerces (les douze dimanches du maire). Elle n'est pas toujours utilisée, souvent parce qu'au



détriment potentiel du commerce de proximité. Cette disposition n'est pas de nécessité essentielle et la FGTA a mis en garde dans la mesure où cela peut conduire les salariés à ne pouvoir bénéficier des temps de repos hebdomadaire minima.

De mois en mois, le gouvernement a été amené à prolonger et ajuster la mise en œuvre des dispositifs activés depuis le premier confinement. Nous avons presque chaque semaine un échange entre la ministre du Travail et les organisations patronales et syndicales. Je vous renvoie aux circulaires que nous avons fait suivre sur **l'activité partielle** et l'assurance chômage.

Nous avons déjà alerté sur la situation des **salariés saisonniers**, du fait de la fermeture des remontées mécaniques au moment des fêtes de fin d'année dans les stations de sports d'hiver. L'impact est beaucoup plus large que les seules remontées mécaniques, car beaucoup d'activités connexes (hôtels, cafés, restaurants, qui subissent déjà la fermeture générale ; autres commerces, alimentaires ou non, et activités diverses dans ces lieux touristiques) en dépendent. Il y a toute raison d'être particulièrement inquiet quant au sort des salariés concernés, en contrat saisonnier ou CDD pour la durée de la saison.

S'est révélée aussi la situation difficile que rencontrent les **étudiants**. La confédération a exprimé son soutien aux manifestations à l'initiative des syndicats étudiants et lycéens qui ont eu lieu le 20 janvier.

La liste des annonces de **suppressions d'emplois et restructurations**, loin d'être justifiées par les conséquences de la crise sanitaire – comme dans le secteur bancaire par exemple – s'est allongée.

Nous avons poursuivi sans relâche nos interventions et l'expression de notre soutien sur tous les dossiers sur lesquels nos syndicats, UD et fédérations nous ont alertés.

Par exemple, lors de mon passage dans l'Hérault, j'ai pu aller soutenir le piquet de grève organisé par les syndicats d'un établissement de 80 salariés de **Schneider Electric** appelé à fermer alors que, dans le même temps, l'entreprise poursuit des délocalisations.

Nous sommes à quelques jours d'une échéance majeure pour les **chantiers de l'atlantique à St Nazaire**. En 2017, le CCN FO s'était prononcé en faveur d'une nationalisation, face au risque d'une cession à des actionnaires concurrents étrangers. Depuis, notre syndicat est mobilisé contre l'option d'une vente à un opérateur italien avec le risque d'un transfert de technologies et de marchés à l'un des principaux chantiers concurrents dans le monde qui se trouve être chinois. Alors que l'échéance initiale au 31 décembre 2020 pour une décision, qui semblait abandonnée, a subitement été reportée d'un mois, nous avons immédiatement réagi, en lien avec la fédération, l'UD de Loire Atlantique, en allant soutenir notre syndicat sur place. Nous avons pu rencontrer l'ensemble des élus politiques locaux ainsi que le sénateur et la députée. J'ai aussi directement saisi le ministre de l'économie et des finances, qui nous a aussitôt rappelé laissant entendre qu'il allait dans notre sens.

Nous suivons avec la même attention le dossier de la **CNIM** (ex chantiers navals de Toulon), dont nous avons déjà parlé lors de notre dernière CE. J'ai encore eu un contact ces jours derniers avec le cabinet de la ministre en charge de l'industrie, sur le dossier **Fibre Excellence** où nos inquiétudes demeurent quant à la pérennité de l'entreprise. En Dordogne, jeudi dernier, j'ai pu rencontrer notre camarade de l'entreprise **Stradal** pour laquelle nous étions intervenus. Il semble que l'établissement de Bergerac puisse être mieux préservé que ce que l'on craignait.

En lien avec la FGTA, nous avons d'ailleurs aussi saisi le même ministre de l'économie au moment de l'annonce d'un possible rachat de **Carrefour** par la société canadienne Couche Tard. Cette annonce,



sans information préalable des syndicats, laissait craindre que les enjeux financiers l'emportent sans que l'on en mesure les conséquences pour l'emploi, non seulement à Carrefour mais plus largement dans le secteur de la grande distribution.

Nous vous en avons régulièrement informé : nous avons pris part aux discussions entre organisations patronales et confédérations syndicales sur l'élaboration du dispositif des **transitions collectives** dont l'objectif affiché est de favoriser la reconversion des salariés occupant des emplois fragilisés à court et moyen terme par les conséquences économiques de la crise sanitaire, en les formant vers des métiers dits « porteurs ». Ce dispositif n'est pas pérenne. Il est en place dans le cadre du plan de relance cette année et l'an prochain. Une enveloppe budgétaire de 500 M€ est prévue pour financer le dispositif. Nous avons œuvré fortement pour que ne soit pas retenue la possibilité de mettre à contribution le droit individuel associé au CPF et nous avons bagarré pour que l'on garantisse des formations qualifiantes, là où la logique compétence était retenue. Enfin, ce dispositif devrait être géré dans le cadre du paritarisme.

Il nous faut cependant rester vigilants sur la mise en œuvre pour éviter que le dispositif ne soit pas détourné du cadre qui lui est fixé.

Malgré cette situation sanitaire et les restrictions de fait sur l'activité syndicale, plusieurs **mobilisations** se sont poursuivies ces dernières semaines.

Hier, **l'éducation nationale** était en grève et j'ai pu apporter le soutien de la confédération, non seulement dans nos expressions, mais lors de la manifestation à Paris. Les revendications portent sur les effectifs – a fortiori dans le contexte actuel qui accroît la pression sur les enseignants avec le système de classes en demi-groupe et les consignes en matière de gestes barrières.

A ce sujet, que ce soit dans l'Hérault ou en Dordogne, les camarades que j'ai rencontrés ont insisté sur la situation des personnels communaux des écoles et départementaux pour les collèges et lycées, notamment pour l'organisation des **cantines scolaires**.

Nos syndicats étaient aussi mobilisés dans le secteur de **l'énergie** – le 14 janvier pour le gaz et le 19 janvier pour l'électricité. Sur ce dernier sujet, nous avons cosigné avec les trois autres confédérations représentées à EdF un courrier, à l'intention du Président de la République, protestant contre le projet Hercule.

Nos fédérations de la Santé, de l'action sociale, de la Fonction publique poursuivent leur mobilisation pour l'application des mesures du Ségur au secteur du **social et du médico-social**. Nous les avons également appuyées. Une négociation est enfin ouverte.

Je le redis, mais si l'on n'en entend pas parler au niveau national, les restructurations continuent dans **la fonction publique**, notamment aux finances, contre lesquelles sont mobilisés nos syndicats.

C'est maintenant la **Banque de France** qui fait l'objet d'un projet de réorganisation mettant en cause le réseau territorial, déjà largement réduit depuis ces vingt dernières années.

Nous étions déjà intervenus, à la demande et en soutien des fédérations, pour que, dans le contexte actuel, les réformes, le plus souvent contestées, soient dans l'immédiat suspendues, les conditions de l'intervention des syndicats et représentants du personnel n'étant pas réunies.

Un dossier a cependant donné satisfaction à nos camarades de la Fonction publique, celui de la protection sociale complémentaire.



Nous avons décidé de réagir systématiquement quand, d'une manière ou d'une autre, le gouvernement laisse entendre que le dossier des **retraites** n'est pas abandonné. Je vous renvoie à notre communiqué du 14 janvier en réaction au séminaire gouvernemental consacré au suivi des réformes ou encore à notre réaction publique quand le Président de la République se félicitait, dans un message au groupe LREM, d'avoir, je cite, « libéré en réformant le droit du travail et l'assurance chômage ».

Sur le sujet des retraites, un résultat important est que le Conseil d'administration de la Fédération **AGIRC-ARRCO** a adopté à l'unanimité une déclaration soulignant les craintes et dangers que pourrait du transfert du recouvrement des cotisations vers l'URSSAF prévu à l'article 18 de la loi de finances de la sécurité sociale du 24 décembre dernier.

Plusieurs d'entre avaient réagi et, depuis de nombreux mois, la confédération et sa délégation au Conseil militaient en ce sens.

Nos camarades **retraités**, de l'**UCR**, demeurent mobilisés avec les autres organisations, en particulier sur le pouvoir d'achat, et avec la Confédération sur la question de la prise en charge de la dépendance.

Sur l'**assurance chômage** – comme sur les retraites – le dossier est double. Celui des droits des demandeurs d'emplois mis en cause par la réforme de juin 2019, dont les cinq confédérations ont demandé l'abandon, et celui de la gestion, demain, du système.

D'autant plus forts de la décision du Conseil d'état en novembre, nous n'accepterons pas « une réforme de la réforme » qui conduirait à faire dépendre, par un mécanisme automatique, l'allocation individuelle de la situation économique générale et de l'emploi.

Nous avons défendu lundi, devant la ministre, notre position d'une stabilisation des dispositions de la convention négociée en 2017, pour l'année 2021 (ce que nous avons obtenu en juillet, au bémol du droit au rechargement qui est demeuré incomplet, dans un premier temps jusqu'à la fin 2020 et qui a été prolongé jusqu'au 1^{er} avril).

Mais, au-delà, la question qui va être posée est celle de la place du **paritarisme**.

La difficulté est que nous sommes assez isolés sur le sujet. Sur le champ syndical, cela n'a jamais été la position de la CGT qui n'a jamais signé un accord sur l'assurance chômage, même si elle adhérerait ensuite aux conventions de gestion qui en découlaient. La CFDT, on le sait depuis longtemps et d'autant plus depuis 2008, est en retrait quant au niveau national interprofessionnel. Alors que nous avons protesté vigoureusement contre les propositions du Conseil en analyse économique, considérant qu'elles aboutiraient à un changement radical de nature du régime de l'assurance chômage, la CFDT semble y trouver un intérêt.

Mais, surtout, les employeurs sont, eux aussi, manifestement en retrait. Sur l'assurance chômage, ils ont freiné toute avancée négociée sur la question des abus de contrats courts (le système de bonus-malus) puis, au moment où le gouvernement imposait sa réforme en juin 2019, le Medef annonçait renoncer au financement compensant son investissement dans la gestion paritaire. Rappelons-nous aussi, que, bien qu'attentifs au devenir des réserves de l'Agirc-Arrco, ils ne s'étaient pas opposés nettement au projet de système universel de retraite. Ces derniers temps, il n'y a bien que sur la **santé au travail** et sur le **logement** qu'ils sont encore un tant soit peu présents.



Nous vous en avons informés lors de la dernière CE, nous avons co-signé une lettre au Premier ministre, avec trois autres confédérations (la CGT a décliné sans explication) et les organisations patronales, contestant la mise à l'écart de fait des interlocuteurs sociaux des consultations sur le projet de loi reprenant certaines des propositions de la dite Conférence citoyenne sur le **climat**.

J'en viens au sujet **des libertés individuelles et collectives**.

Nous avons, d'abord, systématiquement revendiqué, et pour l'heure obtenu, que la **libre circulation des délégués syndicaux et représentants du personnel** soit garantie, confinement ou pas, couvre-feu ou pas.

Nos Unions départementales nous alertaient quant aux conséquences des réorganisations de prud'hommes. Nous avons obtenu une réponse favorable, le 25 janvier, de la part du Ministre de la Justice, garde des sceaux, actant du principe d'une répartition des effectifs des **Conseils de prud'hommes** sans regroupement de sections pour la nouvelle mandature de 2023.

Des manifestations ont encore eu lieu le 16 janvier contre la **loi Sécurité globale**. Je suis allé saluer, à Paris, les camarades qui s'y sont associés, tout en expliquant qu'il fallait prendre garde au slogan « violences policières » que je ne partage pas. Nul ne conteste les faits de dérives inacceptables, qui trouvent leur cause, le plus souvent, dans certaines consignes ou absences de consignes de l'encadrement, dans l'insuffisance de moyens et de formation. Mais, à généraliser, on risque de se voir opposer que les manifestations sont, elles-mêmes, violentes, alors que les violences, dénoncées par nos propres syndicats, sont le fait d'individus n'ayant rien à voir avec les syndicats et l'objet des manifestations. Les appels à manifester prennent des formes diverses, puisqu'aux multiples groupes associatifs et politiques déjà présents s'y ajoutent désormais les jeunes dits « teufeurs » exprimant le désir festif contre les restrictions sanitaires.

Jusqu'aux derniers jours de 2020, la confédération a été mobilisée contre les **décrets sécurité intérieure**. Nous avons déposé un recours en référé au Conseil d'état. Je veux croire que d'être allés, Philippe Martinez pour la CGT et moi pour FO, plaider aux côtés de notre avocat, le 23 décembre, a pesé pour que, si nous n'avons pas obtenu la suspension, le Conseil rappelle l'interdiction d'un enregistrement de personnes fondé sur la simple appartenance syndicale.

Nous vous avons fait suivre notre intervention, lors de l'audition à l'Assemblée nationale, sur le **projet de loi confortant les principes de la République**. Le débat sur le sujet est aujourd'hui très controversé, jusqu'au sein de la CNCDH (Commission nationale consultative sur les droits de l'homme), au point qu'au titre de la liberté d'association et de culte, certains, se posant aussi en défenseurs de la laïcité, en arrivent à défendre le régime concordataire en Alsace-Moselle !

Sur le terrain de la **mobilisation interprofessionnelle**, nous nous sommes appuyés sur le mandat du CCN et la lettre conjointe des cinq confédérations, à notre initiative, adressée au Premier ministre et au Président de la République en octobre. Ainsi, dès la reprise après les fêtes de fin d'année, nous nous sommes adressés aux quatre autres confédérations et avons pu, sur cette base, organiser **une réunion à cinq**, le 13 janvier dernier. Une circulaire a rendu compte de notre initiative et de cette réunion qui n'a pas été à la hauteur, selon nous, de ce que la situation exige. Nous espérions à tout le moins une expression commune, sous forme de mise en garde quant au fait que nous n'accepterions pas que l'on fasse payer aux salariés, d'aujourd'hui ou de demain, le coût de la crise.



La CGT – sans nous en informer – organisait au même moment une conférence de presse sur sa journée d'action du 4 février. Cette journée d'action a été décidée sans qu'elle nous en ait fait connaître au préalable son intention. Le sujet n'était pas à l'ordre du jour de la réunion entre la CGT, FSU, Solidaires qu'elle a organisé le jour de notre CE. Elle a ensuite tenté de prendre à son compte les mobilisations sectorielles dont j'ai parlé, les inscrivant de son propre chef en perspective de cette journée d'action. Elle a été jusqu'à annoncer une action le 28 janvier dans le secteur de l'énergie, contre le projet Hercule, dont notre fédération n'avait pas entendu parler, et qui finalement n'a pas eu lieu à l'appel de l'interfédérale qui a décidé du 19 février.

Cela étant, nous n'avons pas voulu polémiquer mais avons mis en avant la nécessité d'une solidarité et d'une mobilisation interprofessionnelles, le moment venu, dans des conditions qui permettent sa réussite au regard des revendications que nous portons.

Un point rapide sur les enjeux de **représentativité**.

Tout d'abord, nous y avons consacré l'édito de rentrée : **la priorité doit être, en ce début d'année, aux contacts avec nos syndicats** avec, comme nécessité absolue, de s'assurer du **maintien du lien avec les adhérents et du fonctionnement des instances**. Il faut absolument nous assurer des **reprises de cartes, des démarches d'adhésion**. Il y va, dans une situation particulièrement difficile pour nos fonctionnements collectifs, de la pérennité du syndicat.

Des stages de **formation** ont pu reprendre en présentiel, mais la situation demeure compliquée et précaire. Le CFMS a beaucoup travaillé, y compris pour pouvoir assurer des alternatives. Elles ne sont pas la panacée, mais, encore une fois, il est essentiel de ne pas perdre le fil de la formation militante.

Nous allons relancer un vrai travail dans les semaines qui viennent sur **le syndicat et les jeunes**. C'est – particulièrement aussi en ces moments difficiles – essentiel, tant vis-à-vis de leur situation que du développement de notre confédération.

Nous avons pris du retard, mais nous allons avancer concrètement sur le développement parmi les **cadres et ingénieurs**. Nous allons loger l'UCI au sein de l'immeuble confédéral. Il ne s'agit pas d'une mise sous tutelle mais de faire en sorte que la confédération, le bureau confédéral en premier lieu, portent de façon visible et efficace une politique de développement dans l'encadrement appuyée sur l'action de l'UCI, en favorisant une synergie de moyens.

Les **élections TPE** auront lieu du 22 mars au 4 avril. Nous organisons en ce moment des réunions en visioconférence avec nos Unions départementales, et nous en avons programmée une avec les fédérations, consacrées à l'organisation de cette campagne. Une fois encore, il y a tout lieu de penser que la participation sera faible. **Chaque voix va compter**. Au-delà d'une campagne de communication grand public, nous avons mis en place des dispositifs devant favoriser l'implication de nos militants et adhérents. Nous avons aussi ciblé plus particulièrement des secteurs et chaque UD, en coordination avec la confédération et les fédérations, est invitée à cibler au mieux sa campagne en fonction des particularités et potentiels locaux.

Nous vous confirmons que nous travaillons à l'organisation du **congrès confédéral en 2022**, en privilégiant la période de fin mai à début juin. Cela tomberait alors entre l'élection présidentielle et les législatives. Malheureusement la situation sanitaire bloque beaucoup de démarches.



Puisque je parle de congrès, celui de la **Vendée** a eu lieu, pour partie en visioconférence. Il a vu notre camarade Philippe Rocheteau remettre son mandat après vingt années d'engagement en tant que secrétaire général.

Nous nous étions engagés, et l'avons mis en œuvre fin 2018 et à nouveau fin 2019, outre sur l'adoption des comptes annuels, à assurer chaque année un **suivi prévisionnel du budget**. Comme convenu, Patrick Privat va vous faire un point d'information sur la situation budgétaire 2020 et 2021.

Malgré cette situation difficile, nous ne négligeons pas nos engagements au **niveau syndical européen et international**. Je vous renvoie à ce sujet aux circulaires d'information sur les politiques européennes et aux communiqués et démarches de soutien à nos camarades particulièrement confrontés à la répression à Hong Kong et au Cambodge.

